

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

COMPTE RENDU

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juillet, à 8 heures 30, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la démission du Conseil Communautaire de l'Est de la Somme de Monsieur Paul PILOT, conseiller communautaire de la commune de NESLE, par lettre en date du 16 juillet 2020,

Il convient d'installer Monsieur PECRIAUX Lucas, conseiller communautaire, en remplacement de Monsieur PILOT Paul, démissionnaire, pour siéger au sein du Conseil de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Le Conseil Communautaire déclare installé dans les fonctions de conseiller communautaire, Monsieur PECRIAUX Lucas.

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juillet, à 8 heures 30, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, BLONDELLE Pascal, Mme VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme POLIN Justine, MM. POTIER Bruno, FORMAN Nicolas, LAOUT Didier, MEREL Michel, MUSEUX Gérard, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. DE WITASSE THEZY Charles avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. BLONDELLE Pascal avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
M. LAOUT Didier avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. MEREL Michel avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. MUSEUX Gérard était représenté par M. LABALETTE Alain, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick, suppléant.

Mme TOTET Fanny a quitté la séance à partir de la délibération n° 2020-54, à compter de l'élection du 4^{ème} membre du bureau et a donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Arrivée de M. POTIER Bruno à partir de la délibération n° 2020-54, à compter de l'élection du 5^{ème} membre du bureau.

M. GRAVET Jacques a quitté la séance à partir de la délibération n° 2020-58 relative au règlement intérieur de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et a donné pouvoir à M. ORIER Francis.

Mme GENSE Caroline a quitté la séance à partir de la délibération n° 2020-58 relative au règlement intérieur de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et a été représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. RIMETTE Jean-Michel a quitté la séance à partir de la délibération n° 2020-58 relative au règlement intérieur de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et a donné pouvoir à M. PINCHON Jacques.

M. BARBIER Marc a quitté la séance à partir de la délibération n° 2020-68 relative au budget général, affectation des résultats 2019 et a donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. DEMULE Frédéric a quitté la séance à partir de la délibération n° 2020-68 relative au budget général, affectation des résultats 2019 et a donné pouvoir à M. URIER Francis.

Secrétaire de séance : M. MERLIER Jacques.

Les procès-verbaux des séances des 5 mars 2020 et 15 juillet 2020 qui n'appellent aucune observation sont adoptés à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président fait respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Michel FAGART, ancien Maire de BROUCHY et Président du District de HAM, décédé le

Le Président ouvre la séance.

FIXATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L.5211-10,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

Le Président propose à l'Assemblée le vote à main levée. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe, à main levée, le nombre des autres membres du bureau à 9.

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le bureau est composé :

- . du Président de l'EPCI,
- . d'un ou plusieurs Vice-Présidents,
- . et éventuellement d'autres membres.

Sous la présidence de Monsieur RIOJA José, élu Président, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il a été rappelé que les membres sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le Conseil ayant fixé à 9 le nombre des autres membres du bureau,

Il a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs : Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie et RIQUIER Julie.

Chaque conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Election du 1er membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	4
d - Nombre de votes blancs.....	19
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	40
f - Majorité absolue.....	21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
DEMULE Frédéric	2	Deux
LEFEBVRE Eric	1	Un
LEFEVRE Philippe	31	Trente et un
LEGRAND Eric	1	Un
RAGUENEAU Françoise	5	Cinq

Monsieur LEFEVRE Philippe a été proclamé 1^{er} membre du bureau et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
d - Nombre de votes blancs.....	8
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	54
f - Majorité absolue.....	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CHAPUIS-ROUX Elodie	1	Un
COULON Stéphanie	1	Un
DELVILLE Jean-Pierre	1	Un
DEMULE Frédéric	6	Six
GRAVET Jacques	1	Un
LEGRAND Eric	4	Quatre
RAGUENEAU Françoise	6	Six
RIMETTE Jean-Michel	34	Trente quatre

Monsieur RIMETTE Jean-Michel a été proclamé 2^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	3
d - Nombre de votes blancs.....	4
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	56
f - Majorité absolue.....	29

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BARBIER Marc	1	Un
CHAPUIS-ROUX Elodie	2	Deux
DELVILLE Jean-Pierre	1	Un
DEMULE Frédéric	7	Sept
DUCAMPS Thomas	1	Un
GRIMAUX Patrice	31	Trente et un
LALOI François	2	Deux
LEGRAND Eric	3	Trois
RAGUENEAU Françoise	5	Cinq
VERGULDEZOONE Nathalie	2	Deux
ZOIS Christophe	1	Un

Monsieur GRIMAUX Patrice a été proclamé 3^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Election du 4^{ème} membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
d - Nombre de votes blancs.....	7
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	55
f - Majorité absolue.....	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
ACQUAIRE Alain	1	Un
CHAPUIS-ROUX Elodie	2	Deux
COULON Stéphanie	1	Un
DELEFORTRIE Luciane	1	Un
DEMULE Frédéric	6	Six
DUCAMPS Thomas	2	Deux
HAY Francis	1	Un
LALOI François	1	Un
LEGRAND Eric	5	Cinq
ORIER Francis	1	Un
RAGUENEAU Françoise	1	Un
SCHIETTECATE Benoît	31	Trente et un
SLOSARCZYK Florian	1	Un
TOTET Fanny	1	Un

Monsieur SCHIETTECATTE Benoît a été proclamé 4^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Election du 5^{ème} membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
d - Nombre de votes blancs.....	7
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	55
f - Majorité absolue.....	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
ACQUAIRE Alain	1	Un
BLONDELLE Pascal	31	Trente et un
CHAPUIS-ROUX Elodie	1	Un
DEMULE Frédéric	8	Huit
HAY Francis	3	Trois
LALOI François	1	Un
LEGRAND Eric	4	Quatre
RAGUENEAU Françoise	2	Deux
SPRYSCH Aline	1	Un
VASSENT Christophe	2	Deux
VASSEUR Julie	1	Un

Monsieur BLONDELLE Pascal a été proclamé 5^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Election du 6^{ème} membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
d - Nombre de votes blancs.....	7
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	55
f - Majorité absolue.....	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BARBIER Marc	1	Un
DEMULE Frédéric	7	Sept
FRIZON Hervé	1	Un
LALOI François	3	Trois
LEGRAND Eric	2	Deux
MERESSE Christian	31	Trente et un
RAGUENEAU Françoise	1	Un
VASSENT Christophe	1	Un
URIER Francis	1	Un
ZOIS Christophe	7	Sept

Monsieur MERESSE Christian a été proclamé 6^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Election du 7^{ème} membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	2
d - Nombre de votes blancs.....	7
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	54
f - Majorité absolue.....	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
ACQUAIRE Alain	1	Un
BARBIER Marc	1	Un
DEMULE Frédéric	7	Sept
DUCAMPS Thomas	3	Trois
FRISON Fabrice	3	Trois
FRIZON Hervé	2	Deux
HAY Francis	1	Un
LEFEBVRE Eric	31	Trente et un
LEGRAND Eric	1	Un
ORIER Francis	1	Un
RAGUENEAU Françoise	2	Deux
SALOME André	1	Un

Monsieur LEFEBVRE Eric a été proclamé 7^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Election du 8^{ème} membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
d - Nombre de votes blancs.....	8
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	54
f - Majorité absolue.....	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
ACQUAIRE Alain	1	Un
BRUCHET Antoine	1	Un
CHAPUIS-ROUX Elodie	1	Un
DELMEE Jean-Claude	30	Trente
DEMULE Frédéric	5	Cinq
DESACHY Christophe	1	Un
FRIZON Hervé	4	Quatre
HAY Francis	3	Trois
LEGRAND Eric	4	Quatre
ORIER Francis	2	Deux
PECRIAUX Lucas	1	Un
RAGUENEAU Françoise	1	Un

Monsieur DELMEE Jean-Claude a été proclamé 8^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Election du 9^{ème} membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées).....	63
c - Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
d - Nombre de votes blancs.....	6
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)].....	56
f - Majorité absolue.....	29

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CHAPUIS-ROUX Elodie	2	Deux
COULON Stéphanie	1	Un
DELEFORTRIE Luciane	1	Un
DEMULE Frédéric	6	Six
FRIZON Hervé	1	Un
FORMAN Nicolas	1	Un
LALOI François	2	Deux
LEFEVRE Sandra	1	Un
LEGRAND Eric	1	Un
JOLY Vincent	3	Trois
POTURALSKI Patricia	31	Trente et un
RAGUENEAU Françoise	3	Trois
RIQUIER Julie	1	Un
URIER Francis	1	Un
VERGULDEZOONE Nathalie	1	Un

Madame POTURALSKI Patricia a été proclamée 9^{ème} membre du bureau et immédiatement installée.

DELEGATIONS DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS

Suite à l'installation des élus du Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il a décidé de donner les délégations suivantes aux Vice-Présidents :

. 1^{ère} Vice-Présidente, Madame RIQUIER Julie, déléguée à la formation, à l'emploi, aux relations avec les entreprises et le commerce,

. 2^{ème} Vice-Président, Monsieur LECOMTE Frédéric, délégué aux ressources humaines, à la culture, au numérique et au Centre Social,

. 3^{ème} Vice-Président, Monsieur SALOME André, délégué au canal Seine Nord Europe et à l'aménagement des ports intérieurs,

. 4^{ème} Vice-Président, Monsieur MERLIER Jacques, délégué à l'urbanisme et l'habitat,

. 5^{ème} Vice-Président, Monsieur WISSOCQ Jean-Marc, délégué au développement économique,

- . 6^{ème} Vice-Présidente, Madame SPRYSCH Aline, déléguée à l'assainissement,
- . 7^{ème} Vice-Président, Monsieur LEPERE Didier, délégué aux espaces verts, voiries, déneigement et chantier d'insertion,
- . 8^{ème} Vice-Président, Monsieur BOITEL Francis, délégué au sport, à la jeunesse et à la santé,
- . 9^{ème} Vice-Président, Monsieur JOLY Vincent, délégué aux bâtiments communautaires et à l'entretien du patrimoine,
- . 10^{ème} Vice-Président, Monsieur CARPENTIER Pierre, délégué aux ordures ménagères et aux déchetteries,
- . 11^{ème} Vice-Présidente, Madame LARDOUX Catherine, déléguée à la petite enfance, à l'éducation et aux personnes âgées,
- . 12^{ème} Vice-Président, Monsieur BRUCHET Antoine, délégué au tourisme et à la revitalisation des centres bourgs,
- . 13^{ème} Vice-Présidente, Madame POLIN Justine, déléguée à la GEMAPI et au développement durable.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Prend acte des délégations données ci-dessus.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **AU PRESIDENT**

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la Communauté de Communes, peut donner délégation au Président, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions autorisées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Entendu l'exposé du Président,

Donne délégation au Président et le charge, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L 5211-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales pour :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics communautaires,

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché de plus de 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget,

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférents,

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

- décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- intenter au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle,

- fixer, dans les limites de l'estimation des domaines, le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.

Autorise le Président à subdéléguer ces délégations d'attributions au 1^{er} Vice-Président et autres Vice-Présidents, qui pourront prendre, en cas d'empêchement de sa part, toutes les décisions pour lesquelles il leur est donné délégation par la présente délibération.

Les décisions prises par le Président dans le cadre de ces délégations sont soumises aux mêmes règles que les délibérations et font l'objet d'un compte-rendu à chaque réunion de Conseil.

INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS

Il convient de déterminer les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents attributaires d'une délégation et conseillers spécialement chargés d'une fonction selon les modalités suivantes :

Enveloppe maximale :

. Président d'un EPCI de 20.000 à 49.999 habitants : 67,50 % appliqué au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

. Vice-Président d'un EPCI de 20.000 à 49.999 habitants : 24,73 % appliqué au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A., PECRIAUX L., FORMAN N., DEMULE F., Mmes COULON S., TOTET F., GENSE C., MM. MEREL M., POTIER B. SLOSARCZYK F., GRAVET J., LALOI F., FRISON F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., MM. ZOIS C., ACQUAIRE A., Mmes CHAPUIS-ROUX E., VASSEUR J., MM. HAY F., LAOUT D., Mme VERGULDEZOONE N., MM. DUCAMPS T., ORIER F., FRIZON H., BARBIER M., VASSENT C., Mme MERCIER M.E.),

Décide de fixer les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des délégués spéciaux, à compter du 29 juillet 2020, comme suit :

■ Président

à 67,50 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

■ Vice-Présidents

à 16,48 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

■ Membres du Bureau, délégués spéciaux

à 6 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

En application des articles L 2121-8 et 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président soumet à l'Assemblée le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire.

Ce règlement intérieur organise le fonctionnement et les formes de travail de l'Assemblée dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Considérant que le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a été installé le 15 juillet 2020,

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur du Conseil Communautaire ci-annexé.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **VENTE DE PARCELLES A NESLE – ZONE D'ACTIVITES N° 3**

Vu la compétence Développement économique de la collectivité,

Vu la demande de Monsieur Guillaume CARLIER, propriétaire et gérant de l'entreprise SARL CARLIER LOGISTIQUE, sise Rue Lamartine à Ham (80400), d'acquérir les parcelles ZA 50, ZA 51, Z224, Z225, Z 228 et Z 230, situées sur la zone d'activité n°3 à Nesle, pour y installer son entreprise,

Considérant que la collectivité n'a aucun projet sur ce bien et donc aucun intérêt à le garder,

Vu l'accord entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et Monsieur Guillaume Carlier pour une vente à la SARL CARLIER LOGISTIQUE, ou à toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, des parcelles ZA 50 (8239 m²), ZA 51 (4877 m²), Z224 (5734 m²), Z225 (1148 m²), Z 228 (568 m²) et Z 230 (2062 m²) sises à Nesle sur la zone d'activités n°3, d'une superficie totale de 22 628 m² au prix de 9 € HT/m² (soit 10,80 € TTC), soit un total de 203 652 € € HT,

Vu l'engagement du preneur à prendre à sa charge les frais et dépens liés à l'acte,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la vente desdites parcelles à la société SARL Carlier Logistique, représentée par Monsieur Guillaume Carlier, ou toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde, au titre de l'année 2020, la subvention de fonctionnement à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE AU TITRE DE L'ANNEE 2020
C.O.S. de la ville de HAM et de la CCES	3 150 €

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

BRADERIE DE LIVRES – VENTE DE DOCUMENTS EXCLUS DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOCARDIES

La médiathèque propose de participer à la braderie de la ville de Ham le **13 septembre 2020**, avec **une vente publique de livres**, à destination des particuliers, au profit de l'AFM (association française contre les myocardies), qui organise chaque année le Téléthon. Une « bibliobradierie » est un évènement festif, convivial et sensibilisant qui permet à la collectivité de participer à un projet de solidarité. Elle permet aussi donner une seconde vie aux ouvrages de la médiathèque.

Ces ventes rencontrent en général un grand succès auprès des particuliers et sont bien perçues par la population. Elles donnent également une grande visibilité à la médiathèque et touchent un public élargi, qui vient au départ pour une manifestation commerciale.

La médiathèque a fait un gros travail de désherbage pendant ces derniers mois (les étagères et les locaux n'étant pas extensibles, il faut retirer en les triant, les documents abimés, obsolètes, ou qui ne correspondent plus à la demande du public). A l'instar de nombreuses autres collectivités, l'équipe propose de vendre ces documents, issus de ce tri, à un prix très modique (pas plus de 1€ le document). La vente concerne des documents en bon état et au contenu correct.

Pour les documents abimés et obsolètes, un partenariat est déjà en place avec la société Ammaréal qui reverse un pourcentage de la vente de chaque livre donné par nos soins à des organisations caritatives luttant contre l'illettrisme et en faveur de l'éducation ; et qui donne aussi tous les ans des dizaines de milliers de livres en bon état, en particulier des livres pour enfants, à des associations et des écoles. Enfin, les livres qui ne sont ni donnés ni vendus sont valorisés en papier recyclé. Les documents qui ne seront pas vendus lors de la braderie, seront donnés à Ammaréal.

Un tri a été fait entre ce qui est donné à Ammaréal et ce qui peut être vendu lors d'une telle braderie. L'appartenance des documents à la CCES a modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampon, cote...), leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. Un tampon spécial « Pilon » ou « Retiré des collections » sera apposé sur chaque document proposé à la vente. Celle-ci est proposée uniquement à destination des particuliers.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte l'organisation d'une vente publique à des particuliers des ouvrages désherbés au tarif de 1€ par document (sont exclus de la vente les CD et DVD),

Adopte que le produit de la vente soit reversé à l'AFM et que la somme récoltée soit annoncée lors du Téléthon 2020,

Dit que les recettes correspondantes à la vente soient perçues directement par l'association.

DELEGATION AU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES A PROCEDURES ADAPTEES

Vu les articles L.1414-2 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

La réforme de la réglementation des marchés publics a été introduite par l'entrée en vigueur du Code de la Commande Publique (CCP) applicable depuis le 1^{er} avril 2019.

Le Code de la Commande Publique ne mentionne pas l'instance de la Commission d'Appel d'Offre. Celle-ci n'est évoquée qu'à l'article L.1414-2 du CGCT qui dispose que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la Commande Publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT.

Ainsi, pour toutes les procédures dont la valeur estimée hors taxe est inférieure aux seuils européens, une liberté organisationnelle est laissée à la collectivité. Le Président prononce la recevabilité des candidatures, la conformité des offres, le choix d'engager des négociations avec les candidats, le choix du titulaire ou de déclarer les procédures sans suite.

L'attribution des marchés publics et accords-cadres à procédures adaptées est exposée au conseil communautaire par la présentation de décisions.

Il est proposé d'arrêter la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président en matière de marchés publics et accords-cadres à procédures adaptées, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, dans les conditions suivantes, de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de fournitures, de services, de prestations intellectuelles ou de travaux dont le montant est inférieur aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la Commande Publique, et ce quelle que soit la procédure de consultation engagée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve cette rédaction relative à la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président en matière de marchés publics et accords-cadres à procédures adaptées.

MODALITES D'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'annexe du Code de la Commande Publique,

Conformément à l'article L.1414-2 du CGCT, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT.

En cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres.

Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres doit être composée de membres à voix délibératives qui sont :

- le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,
- cinq membres du conseil communautaire élus en son sein.

Il doit être procédé, selon les modalités définies ci-dessous, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires :

Les élections doivent se dérouler à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège doit revenir à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège doit être attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu.

En conséquence, le Conseil Communautaire doit délibérer pour fixer les conditions de dépôt des listes organisant l'élection des membres titulaires et suppléants, en vertu de l'article L.1411-5 du CGCT : le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants devra avoir lieu avant le 21 août 2020, pour procéder à l'élection en septembre.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les conditions de dépôt des listes, organisant l'élection des membres titulaires et suppléants,

Prend acte de la date du 21 août 2020 pour faire déposer la ou les listes des 5 futurs membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres en vue de leur élection à la prochaine réunion du Conseil Communautaire en septembre prochain.

EQUIPEMENTS EN MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES ELUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Avec l'épidémie de coronavirus et l'impossibilité de réunir en présentiel le Conseil Communautaire, il est apparu un besoin fort de développer massivement des outils numériques de nature à permettre les échanges entre élus et avec l'administration.

Qu'il s'agisse de pouvoir réunir le Conseil de manière virtuelle par visioconférence ou encore de dématérialiser les notes de synthèse et annexes, tout en garantissant la sécurité des échanges entre administration et élus ou entre élus, il est proposé au Conseil de faire l'acquisition d'équipements de qualité et d'en faire assurer la maintenance pour :

- l'envoi des notes de synthèse avec des adresses électroniques dédiées permettant de garantir la bonne réception des documents,
- la mise en place d'un système de vote sur tablettes pour garantir le bon enregistrement des votes de chacun,
- la possibilité de réaliser de la visioconférence à 65 participants.

Ces équipements pourront également être utilisés dans le cadre des conseils communautaires en présentiel afin que les élus puissent suivre les délibérations mises au débat sur ces tablettes.

Des échanges avec les services de l'Etat, il est possible de solliciter un cofinancement de cet investissement au titre du Contrat de ruralité.

Il est ainsi proposé au Conseil le plan de financement ci-après exposé et d'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Etat au titre du Contrat de ruralité.

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions foncières	37 760	Aides publiques (1) :	30 208	80
Construction ou extension de bâtiments (modulaires)		Union européenne		
Réhabilitation de bâtiments / mise aux normes		Etat		
Travaux Publics (2)		Collectivités territoriales et leurs groupements		
Équipements informatiques		- région		
Autres travaux ou investissements		- département		
Études ou assistance à maîtrise d'ouvrage		- communes ou groupement de communes		
Dépenses de fonctionnement (détaillez ces dépenses, notamment par postes comptables : 60, 61, 62, 63, 64....)		Etablissements publics		
Prestations de conseil		Autres (3)		
Prestations de communication				
Autres (3)		<u>Sous-total :</u>		
		Autofinancement		
	Fonds propres			
	Emprunts (3)			
	Crédit-bail			
	Autres (3)			
	Autres (3)			
TOTAUX	37 760		37 760	100

Sur l'opération globale dont le coût TTC s'élève à 45 312 €, le reste à charge pour la CCES sera de 15 104 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 ;

Vu l'instruction ministérielle INTB1240718C du 17 décembre 2012,

Vu la délibération n° 2017-81 du 26 juin 2017 autorisant le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme à signer le Contrat de Ruralité,

Considérant l'intérêt pour la CCES de s'inscrire dans la modernisation des outils de démocratie locale,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet et son plan de financement tel que proposé,

Autorise le Président à déposer un dossier au titre du Contrat de Ruralité,

Autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) DANS LES COMMUNES DOTEES D'UN DOCUMENT D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L210.1, L211.1 et suivants, L 213.1 et suivants, R211.1 et suivants, R213-1 et suivants, R213.4 et suivants,

Vu la compétence obligatoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'Urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Considérant que l'article L211-2 al 2 du code de l'urbanisme issu de l'article 149 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, du 24 mars 2014, confère de plein droit le Droit de Prémption Urbain (DPU) à tout Établissement de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétent en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale) au lieu et place des communes.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme est donc compétente de plein droit en matière de DPU. La conséquence en est que les communes qui avaient institué un droit de préemption urbain ne peuvent plus l'exercer.

L'exercice du DPU nécessite la prise d'une délibération du Conseil Communautaire l'instituant dans les communes dotées d'un document d'urbanisme.

La Communauté de Communes pourra par la suite déléguer le droit de préemption urbain aux communes membres, au cas par cas, afin de réaliser des projets relevant de compétences communales, par décision du Président.

Ainsi, dès que l'acte instituant le Droit de Prémption est exécutoire, toutes les mutations incluses dans les zones concernées devront faire l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles les mairies restent le lieu de réception de ces DIA.

Il est proposé qu'elles les transmettent le plus rapidement possible (sous 15 jours) à la Communauté de Communes en précisant :

- Leur intérêt ou non à préempter le bien en question
- Le motif de cette demande (le projet recherché, en application des compétences communales)

Considérant l'intérêt d'instaurer un droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations, répondant aux objectifs définis à l'article L300-1 du code de

l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement,

Considérant que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil communautaire de donner délégation au Président pour exercer, ou déléguer, en tant que de besoin et en vue de réaliser une opération d'aménagement telle que définie par l'article L300-1 du code de l'urbanisme, l'exercice de ce droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions du code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'institution d'un Droit de Préemption Urbain portant sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'Urbanisation future (AU) délimitées dans les documents d'urbanisme approuvés des communes citées ci-dessous et telles que définies dans les plans ci-joints :

- Athies (PLU)
- Béthencourt sur Somme (Carte Communale)
- Brouchy (PLU)
- Curchy (Carte Communale)
- Ennemain (Carte Communale)
- Epénancourt (Carte Communale)
- Eppeville (PLU)
- Esmery-Hallon (PLU)
- Falvy (Carte Communale)
- Ham (PLU)
- Hombleux (PLU et Règlement National d'Urbanisme)
- Licourt (Carte Communale)
- Matigny (PLU)
- Monchy-Lagache (PLU)
- Morchain (Carte Communale)
- Moyencourt (Carte Communale)
- Muille-Villette (PLU)
- Nesle (PLU)
- Offoy (PLU)
- Pargny (Carte Communale)
- Potte (Carte Communale)
- Rouy-le-Petit (Carte Communale)
- Saint-Christ-Briost (Carte Communale)
- Sancourt (Carte Communale)
- Voyennes (PLU)

Donne délégation au Président de la Communauté de Communes d'exercer le Droit de Préemption Urbain afin d'acquérir des biens par voie d'aliénation en vue de régler les affaires communautaires et de mettre en application les compétences statutaires,

Donne délégation aux communes membres dotées du document d'urbanisme pour exercer le Droit de Prémption Urbain pour acquérir des biens par voie d'aliénation, en vue de régler des affaires communales,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage dans les mairies concernées et au siège de la communauté de communes pendant un mois,

- d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département,

- d'une notification aux services et organismes mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.

Un registre, sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert au siège de la Communauté de Communes et mis à la disposition du public conformément à l'article L 213.13 du code de l'urbanisme.

BUDGET GENERAL **COMPTE DE GESTION 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget général de la CCES a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 28 voix contre ((Mme RAGUENEAU F., MM. LABALETTE A., PECRIAUX L., FORMAN N., DEMULE F., Mmes COULON S., TOTET F., Mme GOMBART S., MM. MEREL M., POTIER B. SLOSARCZYK F., GRAVET J., LALOI F., FRISON F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., MM. ZOIS C., ACQUAIRE A., Mmes CHAPUIS-ROUX E., VASSEUR J., MM. HAY F., LAOUT D., Mme VERGULDEZOONE N., MM. DUCAMPS T., ORIER F., BARBIER M., Mme MERCIER M.E.), 3 abstentions (MM. VASSENT C., FRIZON H., URIER F.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget général, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur RIOJA José, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 28 voix contre ((Mme RAGUENEAU F., MM. LABALETTE A., PECRIAUX L., FORMAN N., DEMULE F., Mmes COULON S., TOTET F., Mme GOMBART S., MM. MEREL M., POTIER B. SLOSARCZYK F., GRAVET J., LALOI F., FRISON F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., MM. ZOIS C., ACQUAIRE A., Mmes CHAPUIS-ROUX E., VASSEUR J., MM. HAY F., LAOUT D., Mme VERGULDEZOONE N., MM. DUCAMPS T., ORIER F., BARBIER M., Mme MERCIER M.E.), 3 abstentions (MM. VASSENT C., FRIZON H., URIER F.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL		
	LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	Résultats reportés 2018		10 422 994,62	1 584 341,87			8 838 652,75
	Opérations de l'exercice 2019	9 796 539,46	10 444 625,25	9 186 009,23	5 836 285,97	18 982 548,69	16 280 911,22
	Totaux	9 796 539,46	20 867 619,87	10 770 351,10	5 836 285,97	18 982 548,69	25 119 563,97
	Résultats de clôture		11 071 080,41	4 934 065,13			6 137 015,18
	Restes à réaliser 2019			2 788 191,56	293 016,65		
	Résultats avec les restes à réaliser		11 071 080,41	7 722 256,69	293 016,65		3 641 840,37
	Résultats finaux 2019		11 071 080,41	7 429 240,04			3 641 840,37

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET GENERAL
AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1584 341,87 €		- 3349 723,26 €	2816 991,86 € 293 016,65 €	- 2523 975,21 €	- 7458 040,34 €
FONCT	10422 994,62 €	- €	648 085,79 €			11071 080,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019	11071 080,41 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	7458 040,34 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3613 040,07 €
Total affecté au c/ 1068 :	7458 040,34 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET GENERAL **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.).

Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget général, tel qu'il peut être résumé :

Dépenses de fonctionnement	BP	BS	BP + BS
023 - Virement à la section de fonctionnement	817 432,86	2 635 646,21	3 453 079,07
011 - Charges à caractère général	2 282 062,04	185 000,00	2 467 062,04
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 221 696,96	-	2 221 696,96
014 - Atténuation de produits	726 720,00	-	726 720,00
022 - Dépenses imprévues	-	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	2 587 914,08	792 393,86	3 380 307,94
66 - Charges financières	50 355,09	-	50 355,09
67 - Charges exceptionnelles	16 200,00	-	16 200,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	26 235,00	-	26 235,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	809 233,97	-	809 233,97
TOTAL	9 537 850,00	3 613 040,07	13 150 890,07
Recettes de fonctionnement	BP	BS	BP + BS
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		3 613 040,07	3 613 040,07
Total 013 - Atténuations de charges	44 300,00	-	44 300,00
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	438 783,00	-	438 783,00
Total 73 - Impôts et taxes	7 539 117,00	-	7 539 117,00
Total 74 - Dotations, subventions et participations	1 270 373,00	-	1 270 373,00
Total 75 - Autres produits de gestion courante	190 750,00	-	190 750,00
Total 77 - Produits exceptionnels	1 300,00	-	1 300,00
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 227,00	-	53 227,00
TOTAL	9 537 850,00	3 613 040,07	13 150 890,07

Dépenses d'investissement	BP	BS	BP + BS
001 - déficit d'investissement reporté		7 458 040,34	7 458 040,34
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 227,00	-	53 227,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	488 396,15	-	488 396,15
20 - Immobilisations incorporelles	374 722,39	200 000,00	574 722,39
204 - Subventions d'équipement versées	1 271 211,64	300 000,00	1 571 211,64
21 - Immobilisations corporelles	2 147 895,11	392 938,53	2 540 833,64
23 - Immobilisations en cours	3 403 361,41	400 000,00	3 803 361,41
26 - Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	496 340,00	1 762 707,68	2 259 047,68
458102 - SOMME NUMERIQUE - MATERIEL ENT	107 000,00	-	107 000,00
4581106 - TRAVAUX DE VOIRIE 2015/2019	-	-	-
4581107 - MO TRAVAUX DE VOIRIE 2016	-	-	-
4581108 - MO TRAVAUX DE VOIRIE 2018	-	-	-
45817 - MO RPC	-	-	-
TOTAL	8 342 153,70	10 513 686,55	18 855 840,25

Recettes d'investissement	BP	BS	BP + BS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	817 432,86	2 635 646,21	3 453 079,07
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 100 000,00	7 878 040,34	8 978 040,34
13 - Subventions d'investissement	2 947 866,00	-	2 947 866,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 041 340,22	-	2 041 340,22
23 - Immobilisations en cours	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	333 264,00	-	333 264,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	809 233,97	-	809 233,97
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	809 233,97	-	809 233,97
454201 - demeure en peril	1 104,00	-	1 104,00
458202 - SOMME NUMERIQUE MATERIEL ENT	17 234,58	-	17 234,58
4582104 - Etude schéma assainissement languevoisin	12 911,93	-	12 911,93
4582106 - TRAVAUX DE VOIRIE 2015/2019	261 766,14	-	261 766,14
4582107 - MO TRAVAUX DE VOIRIE 2016	-	-	-
4582108 - MO TRAVAUX DE VOIRIE 2018	-	-	-
45827 - mo rpc	-	-	-
TOTAL	8 342 153,70	10 513 686,55	18 855 840,25

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe du Centre Aquatique a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe Centre Aquatique, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de RIOJA José, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL		
	LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	Résultats reportés 2018	529 968,58		174 457,65		704 426,23	
	Opérations de l'exercice 2019	1 118 650,52	1 067 325,59	245 593,88	211 090,52	1 364 244,40	1 278 416,11
	Totaux	1 648 619,10	1 067 325,59	420 051,53	211 090,52	2 068 670,63	1 278 416,11
	Résultats de clôture	581 293,51		208 961,01		790 254,52	
	Restes à réaliser 2019			3 139,34		970,94	
	Résultats avec les restes à réaliser			209 931,95		209 931,95	
	Résultats finaux 2019	581 293,51		212 000,35		793 293,86	

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE « CENTRE AQUATIQUE »
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Centre Aquatique », tel qu'il peut être résumé :

Sens	Section	Chapitre	BP 2020	BS 2020	BP + BS
D	F		1 289 566,51	793 393,86	2 082 960,37
D	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	581 293,51	581 293,51
D	F	011 - Charges à caractère général	395 061,00	0,00	395 061,00
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	530 000,00		530 000,00
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	500,00	0,00	500,00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	102 978,18	212 100,35	315 078,53
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	212 887,02	0,00	212 887,02
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	5,00
D	F	66 - Charges financières	34 070,31	0,00	34 070,31
D	F	67 - Charges exceptionnelles	400,00	0,00	400,00
D	F	68 - Provisions pour charges	13 665,00		13 665,00

Sens	Section	Chapitre	BP 2020	BS 2020	BP + BS
R	F		1 289 566,51	793 393,86	2 082 960,37
R	F	013 - Atténuations de charges	10 000,00	1 000,00	11 000,00
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 455,94	0,00	76 455,94
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	190 000,00	0,00	190 000,00
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	64 000,00	0,00	64 000,00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	949 110,57	792 393,86	1 741 504,43
R	F	77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00

Sens	Section	Chapitre	BP 2020	BS 2020	BP + BS
D	I		327 865,20	212 100,35	539 965,55
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	208 961,01	208 961,01
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 455,94	0,00	76 455,94
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	53 529,26	0,00	53 529,26
D	I	21 - Immobilisations corporelles	197 880,00	3 139,34	201 019,34

Sens	Section	Chapitre	BP 2020	BS 2020	BP + BS
R	I		327 865,20	212 100,35	539 965,55
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	102 978,18	212 100,35	315 078,53
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	212 887,02		212 887,02
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 000,00	0,00	12 000,00
R	I	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

BUDGET ANNEXE MICRO-CRECHE **COMPTE DE GESTION 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe Micro-crèche a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe Micro-crèche, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « MICRO CRECHE »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018			881 573,94		881 573,94	
Opérations de l'exercice 2019	599,67	5 800,07	321 339,06	629 538,40	321 938,73	635 338,47
Totaux	599,67	5800,07	1 202 913,00	629 538,40	1 203 512,67	635 338,47
Résultats de clôture		5 200,40	573 374,60		568 174,20	
Restes à réaliser 2019			158 016,55		158 016,55	
Résultats avec les restes à réaliser		5 200,40	731 391,15		726 190,75	
Résultats finaux 2019		5 200,40	731 391,15		726 190,15	

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE MICRO-CRECHE **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 881 573,94 €		308 199,34 €	158 016,55 € - €	- 158 016,55 €	- 731 391,15 €
FONCT		- €	5 200,40 €			5 200,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019	5 200,40 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 200,40 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	5 200,40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET ANNEXE « MICRO-CRECHE »
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Micro-crèche », tel qu'il peut être résumé :

Les crédits inscrits au budget primitif incluaient déjà les restes à réaliser ainsi que des mesures nouvelles (158 016,56 € + 31 500 €).

Sens	Section	Chapitre	BP 2020	BS	BS + BP
D	F		7 200,00	-	7 200,00
D	F	011 - Charges à caractère général	1 200,00	0	1 200,00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	6 000,00	0	6 000,00

Sens	Section	Chapitre	BP 2020	BS	BS + BP
R	F		7 200,00	-	7 200,00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	7 200,00	0	7 200,00

Sens	Section	Chapitre	BP 2020	BS	BS + BP
D	I		189 516,55	573 374,60	762 891,15
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	573 374,60	573 374,60
D	I	21 - Immobilisations corporelles	-	0	-
D	I	23 - Immobilisations en cours	189 516,55	-	189 516,55

Sens	Section	Chapitre	BP 2020	BS	BS + BP
R	I		189 516,55	573 374,60	762 891,15
R	I	021 - Virement de la section d'exploitation	6 000,00	0	6 000,00
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves		5 200,40	5 200,40
R	I	13 - Subventions d'investissement	132 000,00		132 000,00
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	51 516,55	568 174,20	619 690,75

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAPH CCES **COMPTE DE GESTION 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif SAPH CCES » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 29 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 2 abstentions (MM. FRIZON H. VASSENT C.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif SAPH CCES », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAPH CCES »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 29 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 2 abstentions (MM. FRIZON H. VASSENT C.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		641 048,45		135 741,90		776 790,35
Opérations de l'exercice 2019	523 771,29	650 125,40	198 094,69	460 832,82	721 865,98	1 110 958,22
Totaux	523 771,29	1 291 173,85	198 094,69	596 574,72	721 865,98	1 887 748,57
Résultats de clôture		767 402,56		398 480,03		1 165 882,59
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser		767 402,56		398 480,03		1 165 882,59
Résultats finaux 2019		767 402,56		398 480,03		1 165 882,59

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF NESLE
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif Nesle » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif Nesle », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF NESLE »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice

2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018						
Opérations de l'exercice 2019	219 453,11	657 508,92	408 866,73	980 735,66	628 319,84	1 638 244,58
Totaux	219 453,11	657 508,92	408 866,73	980 735,66	628 319,84	1 638 244,58
Résultats de clôture		438 055,81		571 868,93		1 009 924,74
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser		438 055,81		571 868,93		1 009 924,74
Résultats finaux 2019		438 055,81		571 868,93		1 009 924,74

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF HOMBLEUX
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif HOMBLEUX » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif HOMBLEUX », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF HOMBLEUX » **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL		
	LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	Résultats reportés 2018						
	Opérations de l'exercice 2019	4 695,35	100 920,65	34 524,49	36 995,68	39 219,84	137 916,33
	Totaux	4 695,35	100 920,65	34 524,49	36 995,68	39 219,84	137 916,33
	Résultats de clôture		96 225,30		2 471,19		98 696,49
	Restes à réaliser 2019						
	Résultats avec les restes à réaliser		96 225,30		2 471,19		98 696,49
	Résultats finaux 2019		96 225,30		2 471,19		98 696,49

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MESNIL
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif Mesnil » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C.,

Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif Mesnil », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF MESNIL »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018						
Opérations de l'exercice 2019	3 545,68		18 734,06	434 790,94	22 279,74	434 790,94
Totaux	3 545,68		18 734,06	434 790,94	22 279,74	434 790,94
Résultats de clôture	3 545,68			416 056,88		412 511,20
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser	3 545,68			416 056,88		412 511,20
Résultats finaux 2019	3 545,68			416 056,88		412 511,20

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF VOYENNES **COMPTE DE GESTION 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif Voyennes » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement collectif VOYENNES », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF VOYENNES »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018						
Opérations de l'exercice 2019	50 474,92	221 068,48	56 637,18	40 482,50	107 112,10	261 550,98
Totaux	50 474,92	221 068,48	56 637,18	40 482,50	107 112,10	261 550,98
Résultats de clôture		170 593,56	16 154,68			154 438,88
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser		170 593,56	16 154,68			154 438,88
Résultats finaux 2019		170 593,56	16 154,68			154 438,88

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF VOYENNES
AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			- 16 154,68 €	3 575,95 € - €	- 3 575,95 €	- 19 730,63 €
FONCT		- €	170 593,56 €			170 593,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019	170 593,56 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	19 730,63 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	150 862,93 €
Total affecté au c/ 1068 :	19 730,63 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement non collectif » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement non collectif », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme

CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		61 918,09		553,00		62 471,09
Opérations de l'exercice 2019	106 464,17	102 661,28		1 549,80	106 464,17	104 211,08
Totaux	106 464,17	164 579,37		2 102,80	106 464,17	166 682,17
Résultats de clôture		58 115,20		2 102,80		60 218,00
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser		58 115,20		2 102,80		60 218,00
Résultats finaux 2019		58 115,20		2 102,80		60 218,00

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1 703,86 €		1 549,80 €	- €	- €	154,06 €
FONCT	22 320,53 €	- €	3 802,89 €			18 517,64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019	18 517,64 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	154,06 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 363,58 €
Total affecté au c/ 1068 :	154,06 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Adopte le budget supplémentaire suivant :

Fonctionnement			
Dépenses	BP 2020	BS	BP+BS
011 - Charges à caractère général	4 650,00	5 340,90	9 990,90
012 - Charges de personnel et frais assimilés	63 546,00	5 340,90	68 886,90
65 - Autres charges de gestion courante	27 351,00	10 681,79	38 032,79
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	- 3 900,00	6 100,00
023 - Virement à la section d'investissement	8 000,00	900,00	8 900,00
TOTAL	114 547,00	18 363,58	132 910,58

Recettes	BP 2020	BS	BP+BS
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		18 363,58	18 363,58
013 - Atténuations de charges	3 000,00		3 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	111 547,00		111 547,00
TOTAL	114 547,00	18 363,58	132 910,58

Investissement			
Dépenses	BP 2020	BS	BP+BS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		154,06	154,06
21 - Immobilisations corporelles		8 400,00	8 400,00
020 - Dépenses imprévues	8 000,00	- 7 500,00	500,00
TOTAL	8 000,00	1 054,06	9 054,06

Recettes	BP 2020	BS	BP+BS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			-
10 - Dotations, fonds divers et réserves		154,06	154,06
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 000,00 €	900,00	8 900,00
TOTAL	8 000,00	1 054,06	9 054,06

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES N° 2 »
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Zone d'Activités n° 2 » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Zone d'activités n° 2 », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES N° 2 »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		504 051,63		33 057,85		537 109,48
Opérations de l'exercice 2019	456 767,15	470 422,31	456 767,15	446 942,15	913 534,30	917 364,46
Totaux	456 767,15	974 473,94	456 767,15	480 000,00	913 534,30	1 454 473,94
Résultats de clôture		517 706,79		23 232,85		540 939,64
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser		517 706,79		23 232,85		540 939,64
Résultats finaux 2019		517 706,79		23 232,85		540 939,64

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES N° 2 »
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Zone d'activités n° 2 », tel qu'il peut être résumé :

Fonctionnement	BP 2020	BS	BP + BS
Dépenses	493 277,15	517 706,79	1 010 983,94
011 - Charges à caractère général	36 500,00	517 706,79	554 206,79
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	456 767,15	-	456 767,15
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	-	10,00
Recettes	493 277,15	517 706,79	1 010 983,94
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	517 706,79	517 706,79
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	493 277,15	-	493 277,15
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-	-

Investissement	BP 2020	BS	BP + BS
Dépenses	493 277,15	-	493 277,15
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	493 277,15	-	493 277,15
Recettes	493 277,15	-	493 277,15
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	23 232,85	23 232,85
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 510,00	- 23 232,85	13 277,15
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	456 767,15	-	456 767,15

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES N° 3 »
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Zone d'activités n° 3 » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Zone d'activités n° 3 », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES N° 3 »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
LIBELLE						
Résultats reportés 2018	31 503,00				31 503,00	
Opérations de l'exercice 2019	400 000,00	39 067,40			400 000,00	39 067,40
Totaux	431 503,00	39 067,40			431 503,00	39 067,40
Résultats de clôture	392 435,60				392 435,60	
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser	392 435,60				392 435,60	
Résultats finaux 2019	392 435,60				392 435,60	

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES N° 3 »
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

M. VASSENT C. ne participe pas au vote,

Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Zone d'activités n° 3 », tel qu'il peut être résumé :

Fonctionnement	BP	BS	BP + BS
Dépenses	402 000,00	392 435,60	794 435,60
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	392 435,60	392 435,60
011 - Charges à caractère général	2 000,00		2 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000,00	-	400 000,00
Recettes	402 000,00	392 435,60	794 435,60
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	-	392 435,60	392 435,60
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00	2 000,00
77 - Produits exceptionnels	-	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	401 000,00	- 1 000,00	400 000,00

Investissement	BP	BS	BP + BS
Dépenses	401 000,00	- 1 000,00	400 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	- 1 000,00	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000,00		400 000,00
Recettes	401 000,00	- 1 000,00	400 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	401 000,00	- 1 000,00	400 000,00

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES EPPEVILLE »
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Zone d'activités économiques d'Eppeville » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 29 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 2 abstentions (M. FRIZON H., VASSENT C.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Zone d'activités économiques d'Eppeville », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES D'EPPEVILLE »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 29 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F.,

Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 2 abstentions (MM. FRIZON H. VASSENT C),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		78 659,91		1 644,81		80 304,72
Opérations de l'exercice 2019	8 355,19	8 355,19	8 355,19	8 355,19	16 710,38	16 710,38
Totaux	8 355,19	87 015,10	8 355,19	10 000,00	16 710,38	97 015,10
Résultats de clôture		78 659,91		1 644,81		80 304,72
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser		78 659,91		1 644,81		80 304,72
Résultats finaux 2019		78 659,91		1 644,81		80 304,72

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES EPPEVILLE »
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Zone d'Activités Economiques Eppeville », tel qu'il peut être résumé :

Fonctionnement	BP	BS	BP + BS
Dépenses	70 259,91	78 659,91	148 919,82
011 - Charges à caractère général	61 859,91	18 444,81	80 304,72
023 - Virement à la section d'investissement	-	60 215,10	60 215,10
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 400,00	-	8 400,00
			-
Recettes	70 259,91	78 659,91	148 919,82
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	78 659,91	78 659,91
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 259,91	-	70 259,91

Investissement	BP	BS	BP + BS
Dépenses	70 259,91	-	70 259,91
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 259,91	-	70 259,91
Recettes	70 259,91	-	70 259,91
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	1 644,81	1 644,81
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	60 215,10	60 215,10
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 400,00	-	8 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	61 859,91	- 61 859,91	-

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE D'ENTREPRISES »
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 29 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 2 abstentions (M. FRIZON H., VASSENT C.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE D'ENTREPRISES »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 29 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 2 abstentions (MM. FRIZON H. VASSENT C),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018	2 557,05		341 438,69		343 995,74	
Opérations de l'exercice 2019	2 188,94	20 699,40	15 897,23	903,00	18 086,17	21 602,40
Totaux	4 745,99	20 699,40	357 335,92	903,00	362 081,91	21 602,4
Résultats de clôture		15 953,41	356 432,92		340 479,51	
Restes à réaliser 2019			24 079,43		24 079,43	
Résultats avec les restes à réaliser		15 953,41	380 512,35		364 558,94	
Résultats finaux 2019		15 953,41	380 512,35		364 558,94	

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES
AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 341 438,69 €		- 14 994,23 €	24 079,43 € - €	- 24 079,43 €	- 380 512,35 €
FONCT	- 2 557,05 €	- €	18 510,46 €			15 953,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2019	15 953,41 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	15 953,41 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	15 953,41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE D'ENTREPRISES »
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Pépinière d'entreprises », tel qu'il peut être résumé :

Fonctionnement	BP	BS	BP + BS
Dépenses	29 000,00	-	29 000,00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	-	-
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-
011 - Charges à caractère général	3 950,00	-	3 950,00
65 - Autres charges de gestion courante	50,00	-	50,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	-	25 000,00
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-
			-
Recettes	29 000,00	-	29 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	-	-	-
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	-	-	-
75 - Autres produits de gestion courante	29 000,00	-	29 000,00

Investissement	BP	BS	BP + BS
Dépenses	29 079,43	356 432,92	385 512,35
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	356 432,92	356 432,92
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	-	5 000,00
23 - Immobilisations en cours	24 079,43	-	24 079,43
Recettes	29 079,43	356 432,93	385 512,36
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	15 953,41	15 953,41
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 079,43	340 479,52	344 558,95
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	-	25 000,00

BUDGET ANNEXE « BATIMENT INDUSTRIEL A VOCATION LOCATIVE »
COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 du budget annexe « Bâtiment industriel à vocation locative » a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme

CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe « Bâtiment industriel à vocation locative », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice,

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « BATIMENT INDUSTRIEL A VOCATION LOCATIVE »
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire, hors de la présence de Monsieur André SALOME, réuni sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur André SALOME, Président sortant, après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 30 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.), 1 abstention (M. FRIZON H.),

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		125 918,94		5 702,43		131 621,37
Opérations de l'exercice 2019	54 138,17	93 988,46	42 603,86	28 786,95	96 742,03	122 775,41
Totaux	54 138,17	219 907,40	42 603,86	34 489,38	96 742,03	254 396,78
Résultats de clôture		165 769,23	8 114,48			157 654,75
Restes à réaliser 2019						
Résultats avec les restes à réaliser		165 769,23	8 114,48			157 654,75
Résultats finaux 2019		165 769,23	8 114,48			157 654,75

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE « BATIMENT INDUSTRIEL A VOCATION LOCATIVE »
AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2019	Restes à Réaliser 2019	Solde des reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	5 702.43 €		13 816.91 €	- €	- €	8 114.48 €
FONCT	125 918.94 €	- €	39 850.29 €			165 769.23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	165 769.23 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 114.48 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	157 654.75 €
Total affecté au c/ 1068	

BUDGET ANNEXE « BATIMENT INDUSTRIEL A VOCATION INDUSTRIEL »
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 31 voix contre (MM. ACQUAIRE A., BARBIER M., M. FRIZON H., VASSENT C., LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme DELEFORTRIE L., M. ZOIS C., Mme VASSEUR J., MM. HAY F., ORIER F., Mme VERGULDEZOONE N., M. DUCAMPS T., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., GRAVET J., Mme MERCIER M.E., MM. SLOSARCZYK F., POTIER B., DEMULE F., Mme COULON S., M. PECRIAUX L., Mme TOTET F., MM. FORMAN N., LAOUT D., Mme GOMBART S., M. MEREL M., Mme RAGUENEAU F., MM. URIER F., LABALETTE A.),

Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « Bâtiment industriel à vocation industriel », tel qu'il peut être résumé :

Fonctionnement	BP 2020	BS	BP + BS
Dépenses	73 825,02	157 654,75	231 479,77
011 - Charges à caractère général	25 702,83	-	25 702,83
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-	-
023 - Virement à la section d'investissement	15 150,24	157 654,75	172 804,99
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 786,95	-	28 786,95
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	-	100,00
66 - Charges financières	4 085,00	-	4 085,00
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-

Recettes	73 825,02	157 654,75	231 479,77
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	-	157 654,75	157 654,75
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 705,02	-	13 705,02
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchand	20,00	-	20,00
75 - Autres produits de gestion courante	60 000,00	-	60 000,00
77 - Produits exceptionnels	100,00	-	100,00

Investissement	BP 2020	BS	BP + BS
Dépenses	45 937,19	148 618,99	194 556,18
001 - déficit d'investissement reporté		8 114,48	8 114,48
020 - Dépenses imprévues (investissement)	-	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 705,02	-	13 705,02
16 - Emprunts et dettes assimilées	32 232,17	-	32 232,17
21 - Immobilisations corporelles 2188	-	73 103,47	73 103,47
23 - Immobilisations en cours 2318	-	67 401,04	67 401,04

Recettes	45 937,19	148 618,99	194 556,18
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 150,24	- 15 150,24	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	8 114,48	8 114,48
021 - Virement de la section d'exploitation	-	157 654,75	157 654,75
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 786,95	-	28 786,95
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	- 2 000,00	-

INFORMATION
DECISIONS DU PRESIDENT

Décision n° 2020-2 du 3 mars 2020 relative à l'acte de nomination du régisseur titulaire, du mandataire suppléant et des préposés de la médiathèque :

ARTICLE 1 – Madame Céline MATHIEU est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Céline MATHIEU sera remplacée par Monsieur Jérémie DUBOIS, mandataire suppléant aidé de :

- Madame Anne-Sophie RIGAUX, préposée,

- Madame Alexandra CROISY-VINCENT, préposée.

ARTICLE 3 – Madame Céline MATHIEU n'est pas astreinte à constituer un cautionnement.

ARTICLE 4 – Madame Céline MATHIEU percevra une indemnité de responsabilité allouée au régisseur d'avance et de recette d'un montant de 110 €.

ARTICLE 5 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

ARTICLE 6 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.

ARTICLE 7 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 8 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle en vigueur.

Décision n° 2020-3 du 20 mai 2020 relative à la passation avec la société JOUARD – 1 ruelle des Près du Moulin 80700 ROYE – SIRET N°323 783 357 00045, d'un marché public de travaux de couverture des ateliers techniques situés rue Sommier 80400 EPPEVILLE, d'un montant de 79 557,48 € HT et d'une durée de 8 semaines.

Décision n° 2020-4 du 29 mai 2020 relative à la passation avec la société DEKRA Industrial SAS - 3 avenue du Pays d'Auge ZAC d'Etouvie CS 94822 80048 AMIENS CEDEX 1 - SIRET : 433 250 834 00143 – d'un marché public relatif aux missions de contrôleur technique pour le projet d'aménagement de la base canoë kayak de Ham, pour un montant de 1 650,00 € HT et d'une durée prévisionnelle de 5 mois.

Décision n° 2020-5 du 26 juin 2020 relative à la passation avec la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (Village OASIS – Bâtiment les Pins - Allée de la Pépinière - 80480 Dury) d'un marché public relatif aux missions de coordonnateur de sécurité et de la protection de la santé (CSPS) pour le marché public d'aménagement de la base canoë kayak situé à HAM, pour un montant de 1 300 € HT et d'une durée de 5 mois.

Décision n° 2020-6 du 6 juillet 2020 relative à la passation à la délégation du droit de préemption urbain à la commune de HAM afin qu'elle puisse acquérir par voie d'aliénation les biens faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner n°2020-138 concernant les parcelles suivantes :

AD	104	Rue de Noyon	1 012 m ²
AD	109	Derrière le Château	1 340 m ²
Superficie totale =			2 352 m ²

en vue de régler une affaire communale.

Décision n° 2020-7 du 15 juillet 2020 mettant fin aux fonctions de Monsieur Christian CAUET, régisseur titulaire, et de Monsieur Eric TAUPIN, mandataire suppléant, de la régie d'avances et de recettes auprès de l'aire d'accueil des gens du voyage, à compter du 15 juillet 2020.

Décision n° 2020-8 du 15 juillet 2020 mettant fin à la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage située rue du vieux port à Ham, à compter du 15 juillet 2020.

Séance levée à 18 heures 15.